Comité Départemental de Voile de Charente-Maritime
20 avenue Antoine Albeau - 17000 LA ROCHELLE TEL. 05.46.34.67.83 – E-mail : cdvoile17@orange.fr

ÉCHÉANCIER 2026 POUR L'ATTRIBUTION ET LA RESTITUTION DU MATÉRIEL SÉRIES :

Ilca, Catamarans Nacra 15 , Bic 293 et IQ Foil

15 juin

Les informations sont diffusées aux clubs, entraîneurs, coureurs, sur la base d'un **courrier** et d'un **dossier type** « coureur » disponible dans les clubs affiliés du département.
Il comprend : les procédures de restitution et d'attribution, les critères, l'échéancier et le dossier de demande.

28 août délai de rigueur

Envoi du **dossier de demande** au CDV17. Il est signé par le président du club, le coureur ou les parents pour les mineurs, avec un avis de l'entraîneur du club. Il précise le projet sportif du coureur

le mardi 1er septembre 2026

Restitution du matériel ***suivant un RV que vous prendrez avec le CDV*** (Audrey GELGON - 06 82 87 51 37 WINDSURF/NACRA – Marine DARMAYAN 06 71 75 49 57 ILCA). **En cas de matériel rendu non réparé ou en état non satisfaisant, les cautions seront conservées.** Les restitutions (inventaires) seront réalisées en présence des parents pour les mineurs, avec un représentant du CDV17 qui prendra les décisions éventuelles d'immobilisation du matériel et de retenue sur les cautions.

Mercredi 2 Septembre 2026

Étude des dossiers par la « **C**ommission **T**echnique **M**atériel » qui propose les attributions à la « Commission Matériel » du CDV17. Réunion de la « Commission Matériel » et du bureau du CDV17 pour décision.

A partir du 03 Septembre 2026

Courrier d'information au coureur et au président du club avec la **proposition de convention.**

A partir du 9 septembre 2025

Attribution du matériel ***suivant un RV que vous prendrez avec le CDV*** (Audrey GELGON - 06 82 87 51 37 WINDSURF/NACRA – Marine DARMAYAN 06 71 75 49 57 ILCA). Les attributions (inventaires) seront réalisées en présence des parents pour les mineurs, avec un représentant du CDV17 qui prendra les décisions éventuelles d'immobilisation du matériel en cas de dossier incomplet. Venir obligatoirement avec l'assurance du matériel, les conventions signées et les chèques.

Courant septembre 2026

Envoi du dossier de demande au titre du développement sportif. Le CDV17 fournira au plus tard le 24 septembre la liste du matériel disponible pour attribution sur la première quinzaine d'octobre 2026

A partir de l'attribution

Le suivi du matériel sera réalisé par l'entraîneur référent de chaque série ou l'entraîneur du club qui tiendra la commission matériel du CDV informée des principaux incidents.